

**Révision générale
du Plan Local
d'Urbanisme**

Arrêtée le :

31 mars 2025

Approuvée le :

VISA

Date : 31 mars 2025

Le Maire.



Le Maire,
Patrice NORKOWSKI.

PREFECTURE DU TARN

COMMUNE DE

CAGNAC-LES-MINES



PLAN LOCAL D'URBANISME



Modifications - Révisions allégées - Mises à jour

Concertation

1.1

Sommaire

1 - Modalités de la concertation	4
2 - Déroulement de la concertation	5
3 - Bilan de la concertation	6
3.1 - Les observations orales	6
3.2 - Les observations écrites sur les registres, mails et courrier, reçus en Mairies	7
4 - Conclusion	7
5 - Annexes: illustration des moyens mis en oeuvre	8
5.1 Article de presse sur le lancement de la procédure de révision du PLU	8
5.2 Extrait de l'exposition évolutive effectuée dans le cadre de la concertation	9
5.3 Affiche informant la population à s'exprimer sur le projet de PLU grâce au panneau pocket	10
5.4 Exemple d'Article de presse invitant la population à assister à l'une des réunions publiques d'information sur la révision générale du PLU	11
5.5 Affiches invitant la population à assister aux réunions publiques d'information sur la révision générale du PLU	12

/ - Modalités de la concertation

Par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2021, la commune de Cagnac-les-Mines a décidé de procéder à une révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

De ce fait, le conseil municipal a défini les modalités d'une concertation qui figure comme l'un des points forts de la loi SRU, et qui a pour but d'informer et d'associer les habitants tout au long de la procédure de révision du PLU. Les objectifs poursuivis sont :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le SCoT,
- Adapter les règles des différentes zones,
- Ouvrir des terrains à l'urbanisation dans l'optique de constructions à court et moyen terme,
- Contribuer au développement économique de la commune,
- Sauvegarder le patrimoine bâti historique de la commune.

Les modalités de concertation retenues par la délibération prescrivant la révision du PLU ont été les suivantes :

- Exposition de panneaux reprenant les éléments d'études au public qui évolueront au fur et à mesure de l'avancée de la procédure,
- Deux réunions publiques seront organisées durant la révision du PLU,
- Parution dans le bulletin municipal ou articles d'information dans les journaux locaux et publications sur l'application mobile permettant aux administrés de consulter les informations relatives à la commune,
- Mise à disposition du public d'un registre servant à accueillir par écrit les remarques et propositions des administrés, qui pourront également être adressés à M. Le Maire par courrier.

2- Déroulement de la concertation

Conformément à la loi SRU, prescrivant une large concertation de la population, la commune de Cagnac-les-Mines a mis en place les moyens définis dans la délibération pendant toute la période d'études et de réflexion menant à l'arrêt du projet de révision du PLU.

Elle a notamment organisé :

- Les articles de presse, les articles de bulletin communal, les affiches, ayant pour objet : l'invitation à venir s'exprimer sur le projet (courrier, registres), etc.
- Une exposition qui présente la démarche de PLU, le diagnostic territorial et le projet d'aménagement.

Bilan de la Concertation

- Une exposition évolutive à la mairie de Cagnac-les-Mines présentant la stratégie de développement durable de la commune de Cagnac-les-Mines
- Une réunion avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) à la révision du PLU, à chaque étape de la procédure (diagnostic du territoire, présentation du PADD, propositions de zonage, etc.),
- La mise en place d'un registre de concertation en mairie,
- 2 réunions publiques pour la présentation du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ainsi que de ses pièces réglementaires (zonage, règlement, OAP) qui ont eu lieu le 09 mars 2023 et le 22 juillet 2024.

3 - Bilan de la concertation

3.1 - LES OBSERVATIONS ORALES

Concernant les réunions publiques, elles ont suscité un intérêt certain de la part de la population :

Réunion publique du 9 mars 2023 :

Une première réunion publique s'est tenue le 9 mars 2023. Cette rencontre a permis de présenter aux habitants le contenu et les enjeux de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment :

- Le cadre réglementaire de la procédure,
- Les grandes étapes de la révision du PLU,
- Le diagnostic du territoire,
- Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Cette première réunion a constitué une étape clé pour informer et sensibiliser les administrés aux enjeux du projet.

Réunion publique du 22 juillet 2024 :

Le 22 juillet 2024 a eu lieu une seconde réunion publique relative à la révision générale du PLU de la commune de Cagnac-les-Mines. Cette réunion a permis de :

- Rappeler les éléments abordés lors de la réunion du 9 mars 2023,
- Présenter l'avancement du projet et les documents réglementaires traduisant les orientations politiques définies, à savoir :
 - La procédure de révision générale du PLU et son cadre réglementaire,
 - L'état d'avancement du diagnostic de territoire et du PADD,
 - Les pièces réglementaires du futur PLU, notamment le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Un processus de concertation avec la population

Les deux réunions publiques ont été des moments d'échange privilégiés avec les habitants. Elles ont permis d'aborder divers sujets en lien avec la révision du PLU, notamment :

- Les facteurs d'attractivité du territoire et de certains secteurs en particulier,
- Le déroulement de la procédure de révision générale du PLU,
- L'activité agricole,
- Les logements vacants ou dégradés,
- Les enjeux environnementaux,

Ces rencontres ont favorisé la concertation avec la population et assuré une meilleure compréhension des enjeux liés à l'évolution du PLU.

Affiche informant la réalisation d'une réunion publique



COMMUNE DE CAGNAC-LES-MINES

Révision générale
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

RÉUNION PUBLIQUE
CONSACRÉE AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ET AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Réunion publique,

Le Lundi 22 juillet 2024 à 18 heures, à la
mairie de Cagnac-les-Mines

Les pétitionnaires ont également fait part de leur intérêt pour la procédure de manière orale, en dehors des réunions publiques, par téléphone ou lors des permanences des élus au sein de leur circonscription. Certains ont exprimé leurs interrogations sur l'évolution du zonage, les règles d'urbanisme applicables à leur parcelle, ainsi que les possibilités de construction ou de rénovation. D'autres ont partagé leurs préoccupations concernant l'impact du PLU sur le développement économique local, la préservation des espaces naturels ou encore les infrastructures. Ces échanges ont permis d'apporter des éclaircissements et d'alimenter la réflexion dans le cadre de l'élaboration du projet.

3.2 - LES OBSERVATIONS ÉCRITES SUR LES REGISTRES, MAILS ET COURRIER, REÇUS EN MAIRIES

La commune de Cagnac-les-Mines a notifié avoir une soixantaines d'observations ou requêtes écrites.

VR-21

DOLEANCES d'un administré
révision du PLU

N° 1

OBJET
Construction

REPOSE
Appel -> lettre adressée au Maire pour une parcelle soumise en construction

date : 16/10/21

administré informé de la réponse

16 AVR 2021

par J. FRAYSSE

Observations formulées dans le registre de concertation du projet de PLU

Les moyens de communication mis en œuvre (publications, réunions, expositions, registres, documents mis à disposition, informations), tels qu'illustrés ci-après, démontrent la volonté de la commune d'associer les habitants du territoire à la révision de son PLU, conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, prescrivant une large concertation.

Les observations, portant principalement sur des demandes émanant de particuliers mais relevant de l'intérêt général, ont conduit à des ajustements du projet afin de mieux répondre aux besoins du territoire. Ces modifications ont notamment concerné l'adaptation du zonage, l'intégration de nouvelles orientations en matière d'aménagement ou encore la prise en compte de préoccupations environnementales et patrimoniales. Ainsi, la concertation a permis d'enrichir le projet communal en tenant compte des attentes exprimées par les habitants.

5 - Annexes: illustration des moyens mis en oeuvre

5.1 ARTICLE DE PRESSE SUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

ATTESTATION DE PUBLICATION

Attestation de parution du Vendredi 16 Avril 2021 dans le département 81.



IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9 - Tél. 05 63 48 75 48

Le Directeur,

5.2 EXTRAIT DE L'EXPOSITION ÉVOLUTIVE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

Cagnac-les-Mines révisé son PLU

Qu'est ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document dont les missions sont multiples. Il permet d'orchestrer les différents projets en donnant une cohérence aux aménagements communaux sur les dix prochaines années et fixe les règles d'utilisation du sol.

Il prend en compte les nouvelles dispositions législatives et réglementaires notamment en matière de protection de l'environnement, d'habitat et d'équipement dans un souci de développement durable. Il se fait en concertation avec les personnes publiques associées et les habitants.

Les élus ont choisi d'élaborer un PLU au contenu modernisé. Les enjeux principaux de cette modernisation sont la clarification, la mise en cohérence et la lisibilité des règles d'urbanisme afin de faciliter leur utilisation et leur traduction opérationnelle. Cette réforme passe notamment par un nouveau règlement structuré autour de 3 axes :

- L'affectation des zones et la destination des constructions (où construire) ;
- Les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères (prise en compte de l'environnement) ;
- Les équipements et les réseaux (comment s'y raccorder).

Quelle démarche ?

En séance du Conseil Municipal du 29 mars 2021 (délibération de prescription), M. le Maire a présenté les raisons pour la commune de s'engager la procédure de révision de son PLU, à savoir :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais ;
- Adapter les règles des différentes zones ;
- Ouvrir des terrains à l'urbanisation dans l'optique de constructions à court et moyen terme ;
- Contribuer au développement économique de la commune ;
- Sauvegarder le patrimoine bâti historique de la commune.

Qu'est-ce qu'un PADD ?

Le PADD ou Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document obligatoire, exprimant la politique d'urbanisme de la commune. Il doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, concernant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues et retranscrites dans le PADD doivent respecter les objectifs et principes édictés par le code de l'urbanisme.

Le PADD de Cagnac-les-Mines énonce donc les grandes orientations d'aménagement, de programmation et de développement qui sous-tendent et structurent le projet de territoire de la commune pour les 10 années à venir. Ces grandes orientations sont issues des constats et enjeux relevés lors du diagnostic territorial, élaboré par OC'TÉHA.

Le projet de PLU (zonage, règlement, OAP - Orientations d'Aménagement et de Programmation) devra être en cohérence avec les orientations établies dans le PADD.

Quelle est la procédure ?



Comment se compose un PLU ?

RAPPORT DE PRÉSENTATION

- Présentation du diagnostic : démographie, socio-économie, environnement, patrimoine bâti et paysager, bilan des réseaux...
- Recensement des principaux besoins présents et futurs
- Exposé des motifs des orientations d'aménagement et des règles fixées par le règlement
- Estimation des conséquences prévisibles de l'application du projet sur l'environnement

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

- Orientation stratégique d'urbanisme et d'aménagement

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- Conditions d'aménagement par secteur

RÈGLEMENT

Pièces écrites

Affectation du territoire communal selon les différentes zones. Zonage comprenant 4 types de zones :

- U : secteurs déjà urbanisés
- AU : secteurs à urbaniser
- A : secteurs à caractère agricole
- N : secteurs à caractère naturel

Documents graphiques

Documents graphiques réglementaires :

- zonage à l'échelle du territoire (1/5000^e)
- zonage à l'échelle des zones urbanisées (1/2500^e)

ANNEXES

- Documents techniques d'information: servitudes d'utilité publique, réseau d'eau, assainissement, etc.

DOSSIER PLU

5.3 AFFICHE INFORMANT LA POPULATION À S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE PLU GRÂCE AU PANNEAU POC-KET

The screenshot shows the CITYALL web application interface. The top navigation bar includes the CITYALL logo, a home icon, and the text 'Compositeur de message / Historique des messages'. The user profile 'e.franques@orange.fr' is visible in the top right corner. The left sidebar contains a menu with options: Accueil, Ma page d'accueil, Compositeur de message, Signalements, Statistiques, Gestion des utilisateurs, Numéros d'urgence, Formation / Support, Kit Communication, Bibliothèque de données, and Version Essentielle. The main content area is titled 'Historique des Messages' and features a table with columns: Thème, Titre et Message, Image, lien URL, Supprimer, and Éditer. A red box highlights a message with the title 'Révision du PLU' and the subtitle 'Délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2021 concernant la révision du PLU de la commune'. Below this, there are two other messages: 'INFO ENEDIS' and 'Démarche suite aux annonces gouvernementale'. The bottom of the screen shows a Windows taskbar with the date '06/04/2021' and time '11:31'.

Thème	Titre et Message	Image	lien URL	Supprimer	Éditer
	Révision du PLU Délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2021 concernant la révision du PLU de la commune				
	INFO ENEDIS Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli. Lundi 12 Avril entre 8h20 et 13h25 Toute la rue André Rauts chemin de l'hermitage 1, 900, 2bis, 1bis, 1b, 1a HLM La Chenaie 23, 48, N9, N5, N3 La Chenaie La Gamasse / Place Francois Mitterand / Mas de Bertou				
	Démarche suite aux annonces gouvernementale Suite aux dernières annonces gouvernementales, l'école sera fermée à partir du mardi 06 avril 2021 (lundi 05 avril étant férié) jusqu'au vendredi 09 avril 2021. Les vacances scolaires ont également été déplacées du samedi 10 avril au dimanche 25 avril 2021. Concernant la semaine du mardi 06 avril, dans l'objectif de lutter contre l'épidémie, seuls les enfants dont les 2 parents exerçant une profession prioritaire parmi la liste établie par le gouvernement pourront être accueillis au sein de l'école : sur le temps périscolaire : la garderie de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 la pause déjeuner avec une surveillance assurée par le personnel communal ET repas froid fourni par les parents (pas de service cantine assuré durant cette période) sur le temps scolaire : de 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 assuré par des enseignants de l'école Pour une meilleure organisation des services et un accueil de qualité des enfants, les parents sont priés d'inscrire leur(s) enfant(s) auprès du Directeur de l'école. Il s'agira de remplir la fiche de contact disponible en téléchargement sur l'ENT ou disponible en mairie et en la renvoyant par mail à				

5.4 EXEMPLE D'ARTICLE DE PRESSE INVITANT LA POPULATION À ASSISTER À L'UNE DES RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

ne de Saliès. De
onnes sont inté-
rêt et désirent
deux heures de
is et par famille
ciation mais ne
re partir du bu-

able où chacun
sions ou appor-
Serge Foursans
nal confirment
apporter leur
lancer ce pro-
jet propose
candidat. Il est
assemblée gé-



Le nouveau bureau d'Epi Saliès avec, de gauche à droite, Jean-Damien Arnal, Bernard Tominet et Serge Foursans. / Photo DDM, Y.H.

nérale constitutive pour élire le bu-
reau : président, Serge Foursans ;
secrétaire, Bernard Tominet ; trés-
sorier, Jean Damien-Arnal.
Il avait été demandé aux enfants

du CLAE de faire des propositions
de nom pour cette nouvelle asso-
ciation, c'est Epi Saliès qui a été re-
tenu. Le principe étant de se ser-
vir directement chez les produc-

groupe achat produit est mis en
place. Il est créé également un
groupe de communication qui pro-
pose de créer une page Facebook.
Le montant de l'adhésion est fixé
à 20 € par famille et 10 € pour une
personne seule. Le local de cette
épicerie se situera à proximité de
la salle des fêtes. Cette nouvelle
équipe va se mettre au travail pour
une ouverture le plus rapidement
possible et en indiquer ses moda-
lités.

Pour tout renseignement ou adhé-
sion, vous pouvez contacter un
responsable par mail, epi-sa-
lies@outlook.fr.

Yves Hébrard

SAINT-JUÉRY

Loto du Capital

La maison d'animation Le Capital
organise son loto annuel le sa-
med 25 février, à 20 h 30, à la
salle de l'Albaret. De nombreux
lots, dont 16 bons d'achat de va-
leurs différentes, seront à gagner.
Le président Jacques Lasserre
précise : « Pour cette année, la
valeur des lots a été augmentée et
le prix des cartons reste inchangé,
soit un carton 4 €, 10 € les 4 et
15 € les 7. Ce loto permet de rem-
plir les caisses de notre associa-
tion qui regroupe 24 clubs. »

CAGNAC-LES-MINES

Révision du PLU

Cagnac-les-Mines révisé son
plan local d'urbanisme (PLU).
Dans le cadre de la concertation
prévue pendant la phase de révi-
sion du PLU, une réunion publi-
que d'information aura lieu le
jeudi 9 mars, à 18 h 30, à la mai-
rie. La municipalité invite tous
les habitants à venir s'informer
sur le diagnostic et le projet poli-
tique du PLU. Les questions ou
points relevant de l'intérêt privé
ne seront pas abordés au cours
de cette réunion.

de nos cours d'eau.

Concernant l'AAPP
Vallée du Tarn, deux li-
vres seront effectués sur la rivi-
ère entre Lescure et Ambi-
la date tant espérée
contingent de 350 kg
tendu, plusieurs autres
seront réalisés jusqu'
pour atteindre les 1 350
grammés.
Mais ces prises ne se
mises qu'avec la carte
que vous pouvez acqui-
re au tabac-presse Le
Saint-Juéry ; à Eur-
rond-point de l'Hermi-
cure ; à Carrefour Mar-
Juéry où une perman-
assure les 3 et 4 mars.

FRÉJAIROLLES

Travaux devant la



Le chantier devrait s'ache-

Les travaux de réfection
king devant la salle poly-
ont débuté ce lundi et a-
une durée de trois sema-
viron. Il sera fait un revê-
tout neuf avec des aboi-
sagers et végétalisés.
En même temps, la de-
pour se rendre en direc-
terrain de pétanque, qui
abîmée, va être refaite ai-
la partie où sont actuel-

LE-DE-LÉVIS

Le a-t-il fait étape au château ?

1 350^e anniver-
solaire, le 17 fé-
v. de sauve-
l'œuvre l'idée que
ou faire étape,
au château de
lors de son sé-
e entre 1645



« Le Bourgeois gentilhomme » par la troupe de l'Ellipse en 2019.

nçois-Jacques
comte de la dy-
e d'Aubijoux,
au, lieutenant
le Languedoc,
s grands pro-
re durant les
ur de l'artiste
près la faillite
e » qu'il avait
troupe de co-

ementales du
te une corres-
sances de
t, à la maison
partenant au
Albi, à Graul-
nts mention-
octroyés à la

troupe de Molière venue « avec ar-
des et meubles et demeurée pen-
dant le séjour de mondit seigneur
le comte d'Aubijoux sur ses ter-
res » et selon une coutume qui veut
que Molière et ses comédiens de-
vaient jouer chez les seigneurs qui
les protégeaient, tout porte à croire
que la troupe se soit produite au
château de Crins à Graulhet ou au
château de Castelnaud-de-Bonafos.

L'Association de sauvegarde du
château veut y croire et met régu-
lièrement à son programme des
pièces de l'auteur.
La prochaine, le 2 septembre pro-
chain, mettra à l'honneur en cette
année anniversaire « les plus bel-
les comédies de Molière », inter-
prétées par la compagnie de l'El-
lipse.

Françoise Proust

23 février 2023

5.5 AFFICHES INVITANT LA POPULATION À ASSISTER AUX RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU



COMMUNE DE CAGNAC-LES-MINES

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

RÉUNION PUBLIQUE
CONSACRÉE AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ET AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Réunion publique,

Le Jeudi 09 mars 2023 à 18h30, à la mairie



COMMUNE DE CAGNAC-LES-MINES

Révision générale
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

RÉUNION PUBLIQUE
CONSACRÉE AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ET AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Réunion publique,

Le Lundi 22 juillet 2024 à 18 heures, à la
mairie de Cagnac-les-Mines

Photographie prise lors de la réunion publique du
09 mars 2023



Photographie prise lors de la réunion publique du
22 juillet 2024



